



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2019 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 190-02-2019 modifiant le Règlement numéro 190-2012 qui adopte un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin d'y prévoir des règles d'après-mandat.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la Loi.

Les contribuables intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2019.

M<sup>e</sup> Pierre Alain Bouchard,

Greffier et directeur du Service juridique